

LA FARE EN CHAMPSAUR - COMMUNE

Compte rendu de la séance du 28 octobre 2025

Président de la séance : Benoît CONSEIL
Secrétaire de la séance : Ariane SILHOL

Présents : Benoît CONSEIL, Yves DESBORDES, Christian DOL, Guillaume IVALDY, Nathalie JEAN, Noah LEMARIE, Laurie SERRES, Ariane SILHOL, Jean-Paul ZIGLIARA

Représentés : Alexandrine COUTINHO représentée par Benoît CONSEIL, Olivia MAZET représentée par Yves DESBORDES

Absents et excusés :

Ordre du jour :

Approbation du PV du dernier conseil
Convention CDG 05 Risques statutaires
Convention Contrat d'apprentissage
Indemnités gardiennage église
Délibérations modificatives du budget
Validation des devis et lancement des travaux du Citystade
Divers

Délibérations du conseil :

Au début de la séance Monsieur le Maire a ajouté à l'ordre du jour : Prise en charge des frais congrès des Maires.

ADHÉSION ASSURANCES STATUTAIRES (N° DE_080_2025)

La collectivité avait autorisé par délibération au mois de mars la négociation de groupe d'un contrat d'assurance statutaire auprès du centre de gestion des Hautes Alpes afin de garantir les frais laissés à sa charge en cas d'arrêt maladie d'un ou de plusieurs agents.

Suite au retour des résultats, la commune décide d'adhérer au contrat de groupe du centre de gestion des Hautes Alpes par convention pour la période 2026-2030.

Résultat du vote : la délibération est adoptée à l'unanimité.

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL A DURÉE DETERMINÉE DANS LE CADRE D'UN CONTRAT D'APPRENTISSAGE (N° DE_081_2025)

Afin de pouvoir accueillir un contrat d'apprentissage espace vert, il convient de signer une convention avec l'organisme de formation pour la mise à disposition d'un apprenti jusqu'au 31 août 2027.

Le jeune recruté travaillera sur le terrain avec les agents techniques et sera amené à effectuer des tâches variées.

Résultat du vote : la délibération est adoptée à l'unanimité.

INDEMNITÉS GARDIENNAGE ÉGLISE (N° DE_082_2025)

Afin de pouvoir indemniser Mme LAUZIER pour son travail tout au long de l'année 2025 il convient de délibérer. Le montant de l'indemnité est fixé par circulaire ministérielle et s'élève à 503.42 € annuel.

Pour l'année 2026, un appel à candidature sera proposé.

Résultat du vote : la délibération est adoptée à la majorité. (1 abstention)

AUTORISATION D'ANNULATION D'UNE DECISION MODIFICATIVE DU BUDGET TRANSPORT (N° DE_083_2025)

Lors du conseil municipal du 1er juillet 2025 une décision modificative a été prise sur le budget transport à tort. Afin de pouvoir l'annuler, Monsieur le Maire demande au conseil municipal de bien vouloir se prononcer sur le retrait de la DM n° 1 du budget transport, une DM sera reprise ultérieurement en bonne et due forme.

Résultat du vote : la délibération est adoptée à l'unanimité.

DÉCISION MODIFICATIVE DU BUDGET PRINCIPAL (N° DE_084 ET 084BIS_2025)

Monsieur le Maire explique que lors du vote du budget principal la ligne budgétaire permettant de régler les intérêts d'emprunt n'a pas été assez approvisionnée. Il propose donc d'effectuer un virement de crédit de la ligne ÉNERGIE 60612 : -440 € afin d'alimenter la ligne 66111, INTÈRETS +440 €.

Résultat du vote : la délibération est adoptée à l'unanimité.

PRISE EN CHARGE DES FRAIS CONGRES DES MAIRES (N° DE_085_2025)

Monsieur le Maire explique que cette année il a proposé à un agent technique, un élu et l'apprenti de se rendre à Paris au Congrès des Maires afin de rencontrer différents partenaires des communes nécessaires à la gestion des collectivités.

Il demande au conseil d'accepter la prise en charge des frais pour l'agent technique et l'élu à hauteur de 1200€, il précise qu'il prendra à sa charge sur ses indemnités ses frais à lui et ceux de l'apprenti.

Un compte rendu sera fait par agents et élus lors du prochain conseil municipal.

Résultat du vote : la délibération est adoptée à la majorité. (1 abstention)

QUESTIONS DIVERSES :

Les travaux du Citystade vont débuter avant l'hiver, uniquement le terrassement, le goudronnage et l'installation du complexe seront fait au printemps 2026. Il devrait être opérationnel fin du printemps 2026.

Fin de séance : 20h15

Benoît CONSEIL
Président de séance

Ariane SILHOL
Secrétaire de séance